

σάβιρ ἄδινᾶ

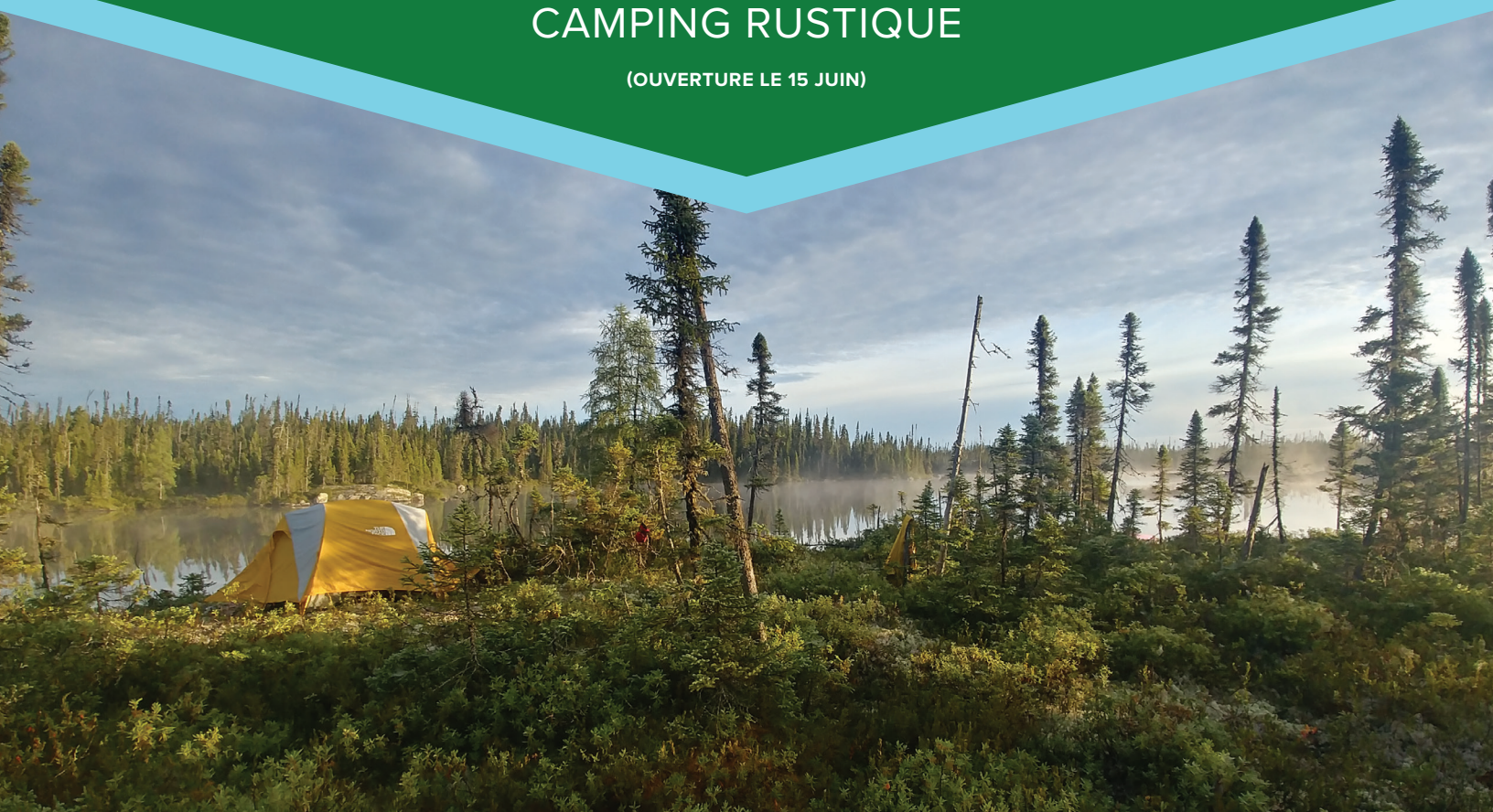
NIBIISCHII  
NIBIISCHII



# GUIDE D'INFORMATION

LACS CACHISCA, COMENCHO ET OPATACA  
CAMPING RUSTIQUE

(OUVERTURE LE 15 JUIN)



**L'eau sur le site est non potable.** Il est recommandé de la faire bouillir une dizaine de minutes.



**Les chiens sont autorisés** en camping rustique et au large. Ils sont toutefois interdits dans tous les bâtiments de la réserve faunique, excepté les chiens-guides et d'assistance dûment identifiés. **Les autres animaux domestiques sont interdits en tout temps.**



Il est **strictement interdit de fumer** dans tous les bâtiments, y compris les lieux d'hébergement et les unités locatives.



En raison de l'éloignement géographique des réserves fauniques AAMW, **le territoire n'est pas couvert par le réseau cellulaire.** Ces contraintes de communication et l'éloignement des centres hospitaliers et des services d'urgence peuvent occasionner d'importants délais lorsqu'une intervention d'urgence est requise.

## QUIÉTUDE ET RESPECT

Aucun employé sur le site. Toutefois, un groupe occasionnant du dérangement sur le site recevra un avertissement.

Si cet avertissement n'est pas respecté, la Corporation Nibiischii se réserve le droit de ne plus accepter ce groupe.

Merci également de ne pas utiliser les génératrices entre 22 h et 7 h.



**Il est strictement interdit de circuler en VTT** (véhicule tout-terrain) dans les réserves fauniques.



L'utilisation de **motomarines est strictement interdite** sur tous les plans d'eau.

# SECTEURS

## LAC CACHISCA

### Localisation :

**ACCÈS SUD** – En empruntant les routes 167 Sud, 113 Sud et 32 Nord :

**À partir de l'accueil Rupert, vous avez 147 km à parcourir** avant d'atteindre le lac – 77 km pavés et 70 km de gravier ;

**ACCÈS NORD** – En empruntant la route du Nord (10) et la route 32 Sud :

**À partir de l'accueil Rupert, vous avez 175 km de gravier à parcourir** avant d'atteindre le lac.

### Aménagement :

- Non-aménagé
  - limité à 24 personnes/jour
- Aire de camping rustique dégagée

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel – nécessite un véhicule 4 x 4

**Services :** AUCUN dans ces secteurs

## LAC COMENCHO

### Localisation :

**ACCÈS SUD** – En empruntant les routes 167 Sud, 113 Sud et 32 Nord :

**À partir de l'accueil Rupert, vous avez 152 km à parcourir** avant d'atteindre le lac – 77 km pavés, 75 km de gravier ;

**ACCÈS NORD** – En empruntant la route du Nord et la route 32 Sud :

**À partir de l'accueil Rupert, vous avez 171 km de gravier à parcourir** avant d'atteindre le lac (accès recommandé).

### Aménagement :

- Camping non aménagé, mais camping rustique autorisé dans l'emprise de la route
  - limité à 30 personnes/jour

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel et escarpé - nécessite de pousser à bras l'embarcation + un véhicule 4 x 4

**Services :** AUCUN dans ces secteurs

## LAC OPATACA

### Localisation :

**ACCÈS SUD** – En empruntant les routes 167 Sud, 113 Sud et 32 Nord :

**À partir de l'accueil Rupert, vous avez 127 km à parcourir** avant d'atteindre le lac – 77 km pavés et 50 km de gravier.

### Aménagement :

- Camping non aménagé, mais camping rustique autorisé dans l'emprise de la route
- Aire de camping rustique dégagée
  - limité à 36 personnes/jour

**Accès à l'eau :** Accès à l'eau naturel et escarpé – nécessite un véhicule 4 x 4

**Services :** AUCUN dans ces secteurs

## MATÉRIEL À APPORTER



- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Balise de géolocalisation  | <input type="checkbox"/> Carte topographique   |
| <input type="checkbox"/> Corde  | <input type="checkbox"/> GPS, téléphones cellulaires avec cartes téléchargées hors ligne |
| <input type="checkbox"/> Couverture d'urgence ou sac bivouac                              | <input type="checkbox"/> Sac de couchage   |
| <input type="checkbox"/> Sifflet  | <input type="checkbox"/> Tente   |
| <input type="checkbox"/> Trousse de premiers soins  | <input type="checkbox"/> Matelas de sol  |
| <input type="checkbox"/> Lampe de poche et frontale                                       | <input type="checkbox"/> Vêtements   |
| <input type="checkbox"/> Couteau de poche, outil multifonction                            | <input type="checkbox"/> Chapeau, casquette  |
| <input type="checkbox"/> Petite scie pliante  | <input type="checkbox"/> Imperméables  |
| <input type="checkbox"/> Allumettes, briquet, allume feu,                                 | <input type="checkbox"/> Chaussure adéquate  |
| <input type="checkbox"/> Contenant anti-ours ou matériel pour installer « un sac à ours » | <input type="checkbox"/> Vêtements respirants et chaud                                   |
| <input type="checkbox"/> Nourriture en quantité suffisante                                | <input type="checkbox"/> Tuque, gants  |
| <input type="checkbox"/> Filtre à eau   | <input type="checkbox"/> Pelle pour besoin   |
| <input type="checkbox"/> Gourde pour l'eau potable  | <input type="checkbox"/> Protection solaire, lunette de soleil                           |
| <input type="checkbox"/> Gamelles, ustensiles, tasses, assiettes                          | <input type="checkbox"/> Savon biodégradable   |
| <input type="checkbox"/> Réchauds et combustibles   | <input type="checkbox"/> Sacs pour rapporter les déchets                                 |
| <input type="checkbox"/> Boussole   |  |

**ATTENTION: Cette liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée en fonction de vos propres besoins.**

## LIMITES DE PRISES ET POSSESSION



- > **8 Doré**
- > **8 Brochet**

La population d'omble de fontaine et de touladi est marginale dans ce secteur

### Sur l'eau:

- N'oubliez pas que **la navigation sur de grands plans d'eau non balisés requiert une attention constante**, puisque les affleurements rocheux sont nombreux et que les conditions météorologiques peuvent rapidement changer et devenir dangereuses.
- Une embarcation de plus de 16' pourvue d'un moteur de 30 HP est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10 HP.

**ATTENTION PÊCHEURS!** Les droits d'accès sont délivrés à la journée. Ils sont donc valides à compter de l'heure de délivrance le jour d'arrivée **jusqu'à 23 h 59**. Un droit d'accès quotidien doit être acquis pour **chaque jour** passé sur le site.

### ÉVITER LES INFRACTIONS

- > Avoir une copie du **droit d'accès** au plan d'eau sur soi et visible dans son véhicule
- > Avoir son **permis de pêche** sur soi en tout temps si nécessaire
- > Porter un **vêtement de flottaison individuel** (VFI)
- > Avoir une **trousse de sécurité nautique** dans son embarcation



Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin en y indiquant ses captures quotidiennes. Toute dérogation à ce règlement constitue une infraction et est passible d'une amende minimale de 250 \$.

## RAPPEL POUR UN SÉJOUR SÉCURITAIRE ET RESPONSABLE

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. **Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises pour la pratique de l'activité choisie.** Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis.

Référez-vous au plan de gestion du risque disponible sur le site Web à l'adresse [nibiischii.com](http://nibiischii.com)

**Propreté:** Des frais pourront être facturés aux clients ne laissant pas les lieux propres.

## TERRITOIRE

Puisqu'il comporte plus de 5 000 lacs, il est très difficile d'assurer un accès de qualité et une mise à jour de l'information pour tous les plans d'eau.

Plusieurs utilisateurs occupent le territoire et y circulent, ce qui peut accélérer la détérioration des chemins. Ainsi, il n'est pas possible de garantir l'état des chemins et des espaces de mise à l'eau. L'accès se fait aux risques et périls du client.

Le droit d'accès est non remboursable.

Pas de location de moteur ni d'embarcation sur place. (Il n'y a pas de location à Chibougamau ni au Lac-Saint-Jean.)



## PRINCIPE SANS TRACE (LEAVE NO TRACE)

Le principe de tourisme sans trace a pour but de prévenir et de minimiser les répercussions des activités récréatives en diminuant les dommages causés par les diverses activités ainsi qu'en promouvant des principes de courtoisie et d'hospitalité envers les autres visiteurs et l'environnement.



Il s'agit de faire preuve de jugement en préparant en avance le séjour, en choisissant de bons endroits pour les campements, en se débarrassant des déchets de façon appropriée et en évitant de perturber la flore et la faune. Pour plus de détails, consultez le [www.sanstrace.ca/principes](http://www.sanstrace.ca/principes).



## ACCUEIL RUPERT

1584, route 167 Nord, C. P. 38 – (km 252)  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5  
Téléphone: 418 748-7748

DE JUIN À SEPTEMBRE

Ouvert de 7 h à 16 h, du lundi au samedi

HORS SAISON

Les réponses aux messages téléphoniques et aux courriels se font les mercredis, de 8 h 30 à 16 h

**Siège social:** C. P. 2380, Mistissini QC G0W 1C0

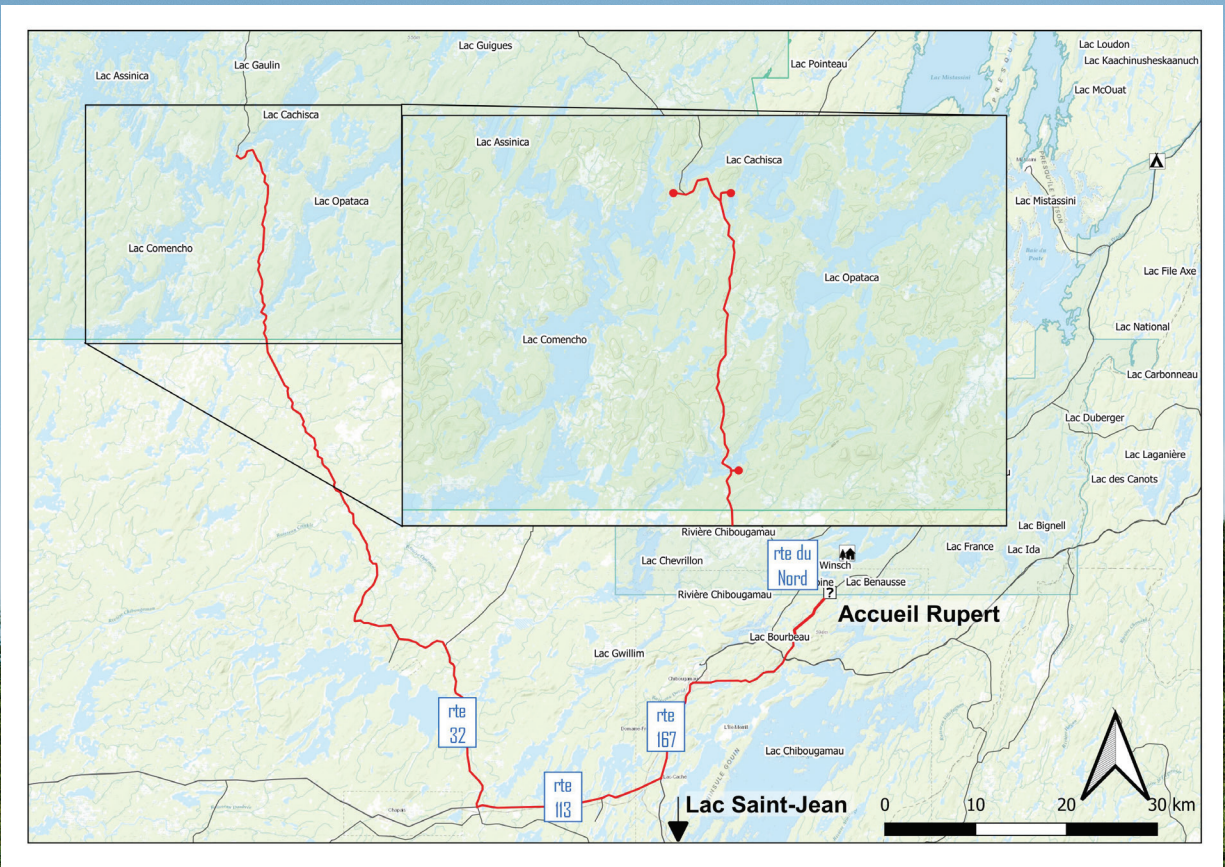
Réserve faunique Albanel Mistassini Waconichi   
[reservesaamw@nibiischii.com](mailto:reservesaamw@nibiischii.com)

[www.nibiischii.com](http://www.nibiischii.com)

\*\*\*Les informations mentionnées dans le présent guide peuvent être modifiées sans préavis\*\*\*



# ACCÈS SUD – VIA LA ROUTE 113 PUIS LE CHEMIN VERS OUJÉ-BOUGOUMOU



# ACCÈS NORD – VIA LA ROUTE DU NORD (10) PUIS LA ROUTE 32 AU KM 128

